

## Jean-Baptiste André Godin à Eugène Létrillard, 30 novembre 1866

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (9)

Collation 2 p. (22r, 23v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Eugène Létrillard, 30 novembre 1866, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45586>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [30 novembre 1866](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Létrillard, Eugène](#)

Lieu de destination Monampteuil (Aisne)

# Description

Résumé Sur l'emploi d'économe du Familistère. Godin explique à Eugène Létrillard qu'il a dissocié la fonction de comptable de la fonction d'achat et de contrôle, et que l'économe qui réunissait les fonctions percevait 2 400 F. Les prétentions de Létrillard excèdent 2 400 F et constituent donc un obstacle à son recrutement. Godin demande à Létrillard s'il connaît la comptabilité en partie double et s'il s'est retiré des affaires par besoin de repos ; il lui demande enfin s'il est prêt à accepter des appointements de 1 500 ou 1 800 F.

## Mots-clés

[Emploi](#), [Familistère](#), [Finances d'entreprise](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

---

Guise le 30 juillet 1866

Monsieur Lebiffard Eugen

~~Si je suis à faire~~

La question des appoiments  
peut être en état entre nous et vous  
pourquoi

je puis faire une révision dans la  
personne chargé des achats et du contrôle  
de la vérification de l'exactitude des  
services la fonction de comptable je nai  
pas le faire je nai pas rencontré mon  
homme je donnais 200 francs par  
mois à l'employé qui avait cette mission  
mais ayant les aptitudes était au les  
critères qui manquaient d'une direction  
suffisante sur les services, j'ai donc pris  
la partie de déparer la comptabilité de  
la partie achats. L'employé qui a pris  
la part que je réservais à l'homme n'eust  
200 fr par mois et aurait donc une charge  
complètement endossée les frais généraux  
de l'administration puisque votre minimum  
devait moins les 2600 que je donnais  
à l'homme comptable qui tenait la fonction.  
Les commandes assez rares sont moins coûteuses  
je dois donc avant de abandonner cette chose  
examiner de plus près si cette question  
aurait pour moi des motifs établis de  
supériorité qui m'engageraient à un  
engager en votre faveur

je vous joins donc le bénédicte me dire  
si vous connaissez la complaisance en parti  
doubt. si vous retenez des affaires n'avez pas  
un besoin de repos qui dans y a engagé  
il me faut un homme vigilant astucieux  
et soigneur apte à tout sorte de circonstances  
pour assurer et pour justifier la bonnes  
marche des services

je vous engage aussi à dire si vous  
manqueriez pas cette position de surveillant  
sur chiffe de 1500 ou 1800 francs  
veuillez agréer Monsieur mes salutations

Gauthier